



**La transition énergétique peut et doit
être réalisée en respectant la biodiversité**



Isabelle Bühler

16



Severin Nowacki



Keystone

23

Raphael Weber



26

pro natura magazine

Revue de Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature

pro natura est reconnue par le Zewo 

Impressum: Pro Natura Magazine 1/2023. Cette revue paraît cinq fois par an (plus le Pro Natura Magazine Spécial) et est envoyée à tous les membres de Pro Natura. ISSN 1422-6235

Rédaction: Florence Kupferschmid-Enderlin (fk), responsable édition française; Raphael Weber (raw), rédacteur en chef; Bettina Epper (epp), rédactrice édition allemande; Nicolas Gattlen (nig), rédacteur édition allemande.

Mise en pages: Vera Howard, Florence Kupferschmid-Enderlin. **Couverture:** illustration Vera Howard.

Ont collaboré à ce numéro: Michael Casanova, Stella Jegher, Elisabeth Karrer (ek), Rico Kessler (rke), Julian Kronbacher (jk), Urs Leugger-Eggimann, Sabine Mari, Muriel Raemy (mr), Daniel Rüetschi (dr), Franziska Scheuber. **Traductions:** Léa Coudry, Fabienne Juillard, Yves Rosset, Bénédicte Savary.

Délai rédactionnel 1/2023: 24 janvier 2023

Impression: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen. Tirage: 176 000 (123 000 allemand, 53 000 français). Imprimé sur papier recyclé FSC.

Adresse: Magazine Pro Natura, Ch. de la Cariçaie 1, 1400 Cheseaux-Noréaz, tél. 024 423 35 64, fax 024 423 35 79, e-mail: secretariat.romand@pronatura.ch, CCP 40-331-0
Secrétariat central de Pro Natura: case postale, 4018 Bâle, tél. 061 317 91 91 (9 h à 12 h et 14 h à 17 h), fax 061 317 92 66, e-mail: magazine@pronatura.ch

Régie des annonces: CEBECO GmbH, Webereistr. 66, 8134 Adliswil, tél. 044 709 19 20, fax 044 709 19 25. Délai pour les annonces 2/2023: 3 février 2023

Pro Natura est membre fondateur de l'UICN – Union mondiale pour la nature et membre suisse de  Friends of the Earth International

www.pronatura.ch

4 dossier

- 4 Politique énergétique: la réaction de panique après un tournant énergétique manqué.
- 7 Énergie solaire: longtemps reléguée au rang de «hobby pour propriétaires».
- 8 Cohérence: la transition énergétique doit être compatible avec le climat et la biodiversité.
- 10 Droit de recours des associations: aucun lien avec une éventuelle pénurie d'électricité.
- 12 Sobriété et efficacité: les clés d'une société durable, selon Philippe Thalmann, chercheur à l'EPFL.

16 rendez-vous

Kurt Zaugg-Ott, de l'association œco, s'engage pour une Église active dans la protection de la nature.

18 en bref

20 actuel

- 20 Bilan de législature: comment nos parlementaires ont-ils voté sur les thèmes de l'énergie et du climat?
- 23 Farts pour skis: souvent toxiques, alors qu'il existe de bons farts respectueux de l'environnement.

26 infogalerie

Si la protection des biotopes d'importance nationale est assouplie, de nombreux joyaux seront menacés.

32 nouvelles

- 32 L'enherbement direct favorise la biodiversité dans les prairies, d'après une nouvelle étude.
- 34 Le droit successoral révisé entre en vigueur début 2023. Il est temps de réfléchir à sa succession.
- 36 « Sur les traces du lérot » - devenez vous aussi une chercheuse ou un chercheur.
- 37 L'œdipode turquoise: notre nouvel Animal de l'année est un joyau volant.

38 saison

40 service

42 shop

43 cartoon

44 engagement

éditorial

Garder le cap, même par vents contraires

Le 8 décembre, Albert Rösti, fraîchement élu au Conseil fédéral, devenait ministre de l'Environnement en reprenant le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Si ce choix a été difficile à digérer pour les défenseurs de la nature que nous sommes, cette nomination est aussi un signal incompréhensible en ces temps de crise du climat et de la biodiversité.

Faut-il rappeler qu'au cours de son activité parlementaire, Albert Rösti s'est distingué comme lobbyiste en chef de l'industrie pétrolière et automobile. Il a été l'un des principaux artisans du succès du référendum contre la loi sur le CO₂. En tant que président de l'association suisse pour l'aménagement des eaux, Monsieur Rösti avait également travaillé avec application à l'affaiblissement de la législation environnementale. Pour faire court, Albert Rösti a voté en faveur de l'environnement dans à peine 6 % de tous les votes lors de la législature actuelle.

Bien sûr, Monsieur Rösti à lui seul ne pourra pas démanteler le dispositif législatif en faveur de la protection de la nature et du paysage acquis de haute lutte et dont la nécessité et l'efficacité n'ont jamais été démenties. Mais aujourd'hui, crise énergétique oblige, il est devenu possible, et de façon très rapide, de réunir des majorités pour mettre en place un approvisionnement en électricité propre et décentralisé. Mais à quel prix?

On le voit déjà: la construction de grandes installations en dehors des zones d'habitation doit être libérée de toute obligation de planification et généreusement subventionnée. Pour y parvenir, la protection des biotopes les plus précieux de notre pays doit également être affaiblie – comme nous le montrons dans le dossier de ce magazine, ainsi que dans la rubrique Infogalerie. Pourtant, la transition énergétique peut et doit être réalisée en tenant compte de la nature et en respectant la biodiversité, comme le soutient aussi l'ensemble de la communauté scientifique, y compris l'Académie suisse des sciences naturelles. Alors même (surtout!) quand les vents semblent contraires, il faut garder le cap pour atteindre cet objectif impérieux.

FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERLIN,
responsable de l'édition française du Magazine Pro Natura.



Illustrations Vera Howard (6)

En pleine nature plutôt que sur nos toits ?

La Suisse se décide enfin - beaucoup trop tard - à abandonner les énergies fossiles. Elle veut en faire payer inutilement le prix à la nature.

«L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas!» Ce slogan de la Confédération pour les économies d'énergie, nous avons certainement tous dû le lire quelque part ces derniers temps. Un impératif dont nul ne contestera le bien-fondé, mais qui serait mieux formulé ainsi: «L'énergie est précieuse. Ne la gaspillons pas!» - quel que soit l'état actuel des stocks.

Un tiers de l'électricité produite en pure perte

Le gaspillage est un problème majeur, et pas seulement dans le secteur énergétique. Mais il a fallu la menace d'une pénurie d'électricité hivernale et l'envolée des prix de l'énergie l'automne dernier pour que le grand public soit invité à réfléchir à la question. Hélas, cela fait longtemps que notre société de surconsommation n'a plus l'habitude d'utiliser les ressources avec modération. Des restrictions s'avèrent soudain indispensables et c'est la levée de boucliers. Or, c'est précisément dans la gestion de cette surconsommation que réside une grande partie de la solution.

En 2011 déjà, l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique estimait réaliste une baisse de 36 % de notre consommation de courant d'ici 2035 grâce au seul progrès technologique. Comme on a pu le lire dans les médias, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) confirme dans un récent rapport au Conseil fédéral que la Suisse gaspille 25 à 40 % de son électricité. Un potentiel d'économie immédiatement exploitable, sans avoir à voter une nouvelle loi ni même à sacrifier notre confort. En premier lieu, en remplaçant les appareils électriques (trop) obsolètes: des chauffages aux chauffe-eau, en passant par les pompes à chaleur et circulaires, les installations frigorifiques, l'électroménager, etc.

Ajoutons-y des changements dans nos comportements individuels. Cela commence par de petits gestes: éteindre les appareils après utilisation, suspendre sa lessive plutôt que la passer au séchoir, ne pas surchauffer les pièces. D'autres sources de consommation excessive sont à éliminer: les chauffages sur les terrasses, les piscines intérieures, les systèmes de chauffage inefficients. L'industrie et l'économie doivent évidemment aussi

Compatibilité avec la biodiversité: moyenne

Production d'électricité en 2020: 36,8 TWh

Production d'électricité nécessaire en 2035, selon

les estimations de l'Alliance Environnement: 37 TWh

Énergie hydraulique

Une proportion record (près de 60 %) de l'énergie produite en Suisse provient de la force hydraulique. Ce potentiel-là est exploité à 95 % et les cours d'eau non impactés sont devenus très rares dans notre pays. Issue d'une source renouvelable, l'énergie hydraulique ne nuit pas directement au climat. Mais elle perturbe grandement la flore et la faune de nos cours d'eau, qui comptent parmi les écosystèmes les plus dégradés et menacés.

Position de Pro Natura

Pro Natura appelle à freiner le développement de l'énergie hydraulique. Tous les sites judicieux, tant du point de vue de l'environnement que de la rentabilité, sont aujourd'hui déjà exploités. Le tournant énergétique ne justifie pas que l'on développe le faible potentiel résiduel. Les centrales hydroélectriques existantes doivent impérativement remplir leurs obligations légales en matière d'assainissement écologique. Nous collaborons pour des rénovations et des aménagements intelligents et efficaces, par exemple dans le cadre de la Table ronde sur l'énergie hydraulique. Nous ne soutenons pas les projets de (petites) centrales hydroélectriques inefficaces, très dommageables pour les milieux aquatiques déjà en mauvaise santé.

prendre leurs responsabilités. Chaque kilowattheure d'électricité non gaspillé est précieux lorsqu'une pénurie se dessine.

Le solaire étranglé

Un autre aspect concerne la production du courant électrique. Depuis des décennies, les organisations de protection de l'environnement réclament un tournant énergétique compatible avec le respect de la nature. Il faut se défaire de notre dépendance aux agents énergétiques non durables, fossiles ou nucléaires, pour développer les filières renouvelables. Cet objectif est à notre portée: l'Alliance-Environnement l'a encore démontré il y a peu dans sa Stratégie énergétique 2035, où elle expose les moyens d'y parvenir.

En 2019, le Conseil fédéral a lui-même décidé que la Suisse devait viser zéro émission nette à l'horizon 2050. Les milieux politiques ont malheureusement longtemps freiné des quatre fers au lieu d'accélérer la transition. Le lobby de l'énergie, surtout d'origine hydraulique, nucléaire et fossile, était trop occupé à

défendre ses prébendes, voire à les augmenter dans le cas de l'hydraulique, pénalisant au passage toutes les autres filières renouvelables.

Des milliers de projets sur liste d'attente

Lorsque la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) a été introduite en 2009, les subventions prévues pour le photovoltaïque ne dépassaient pas 5 % du montant alloué. Jusqu'à la moitié de l'enveloppe globale était réservée à la petite hydraulique – alors que la Suisse n'a cessé de développer cette technologie pendant plus d'un siècle, et qu'une augmentation des capacités est aujourd'hui rarement possible sans un coût économique et écologique très élevé. Nonobstant, plus de trois cents projets de petites centrales hydroélectriques ont bénéficié de la manne de la RPC, quand des milliers de projets solaires restaient dans les cartons.

Il a fallu attendre la rétribution unique pour que le déploiement du photovoltaïque sur les infrastructures existantes

Photovoltaïque

En Suisse, c'est l'énergie solaire qui présente le plus grand potentiel de développement, et de loin. Un potentiel chiffré à 67 térawattheures (TWh) rien que sur les façades et les toits déjà existants, auxquels s'ajoutent 15 TWh sur les surfaces routières, les parkings et les infrastructures, dont les domaines skiables dans l'arc alpin. Malgré les appels insistants des organisations de protection de la nature et de l'environnement depuis des décennies, la promotion du photovoltaïque est restée poussive jusqu'à la guerre en Ukraine.

La biodiversité ne souffre que si les centrales photovoltaïques sont implantées dans des sites sauvages de haute valeur écologique. Elle n'est guère affectée par les installations apposées sur des infrastructures existantes. Dans certains cas – par exemple sur des terrains auparavant soumis à une utilisation intensive – le bilan lui est même favorable.

Position de Pro Natura

Le solaire accuse un retard considérable et il est plus que temps de passer à l'offensive. Mais pas en construisant des mégacentrales dans des vallées alpines préservées. Exploisons d'abord l'énorme potentiel des surfaces imperméabilisées dans les zones habitées et le long des infrastructures (parkings, autoroutes, routes de cols, lignes de chemin de fer, barrages, remontées mécaniques, etc.). Outre l'aspect écologique, l'économie y gagne aussi puisque les coûts d'installation sont moindres.



redémarre enfin. Son essor a été ralenti ces dernières années par le manque de soutien politique à la décentralisation de la production et à l'expansion du solaire en milieu urbain.

Cet automne, la politique a été rattrapée par des années de négligence et d'obstruction. Au lieu de lancer une vaste offensive solaire dans les zones habitées, l'aile bourgeoise du Conseil des États a saisi le prétexte d'une éventuelle pénurie d'électricité pour affaiblir drastiquement la protection de la nature et du paysage. Il est désormais possible de réaliser de grandes centrales dans des régions alpines vierges de construction via un arrêté urgent et le résultat de la pesée d'intérêts pour toute une série de centrales hydrauliques à accumulation est connu d'avance. La perspective d'engranger des profits supplémentaires au détriment de la nature et du paysage est si alléchante qu'elle a conduit à des décisions contraires à la Constitution (voir page 11).

Risque d'affrontement stérile

La Commission de l'environnement du Conseil des États a même proposé de suspendre l'exécution de la législation environnementale jusqu'à ce que les objectifs de développement soient atteints conformément à la loi sur l'énergie. Cela reviendrait à autoriser tout type d'installations, des plus inutiles aux

plus polluantes. Jusqu'à présent, les décisions prises en la matière vont heureusement dans un autre sens. Mais le risque d'un affrontement stérile dans lequel la nature et le paysage seront sacrifiés n'est de loin pas encore écarté.

Nous aurions pourtant les capacités de réussir un tournant énergétique rapide et efficace sans que la nature et le paysage aient à en payer le prix fort. Cela nécessiterait des directives et des règlements obligeant à développer et à exploiter le photovoltaïque dans les zones construites plutôt qu'en pleine nature. Jusqu'ici, la majorité bourgeoise du Parlement s'obstine à l'empêcher.

L'utilisation du potentiel hydraulique résiduel doit faire l'objet d'une planification rigoureuse et les sites envisageables doivent être soigneusement évalués. Idem pour les secteurs susceptibles d'accueillir des éoliennes. Pas question de délivrer un blanc-seing qui serait préjudiciable aux réserves naturelles et à la biodiversité. Car même lorsque l'énergie est bon marché, sa production a bien souvent des conséquences pour la nature et le paysage: «L'énergie est précieuse. Ne la gaspillons pas!»

MICHAEL CASANOVA est responsable du dossier Politique énergétique chez Pro Natura.

www.energiewende2035.umweltallianz.ch/fr/



Compatibilité avec la biodiversité: élevée
Production d'électricité en 2020: 2,6 TWh
Production d'électricité en 2035: 30 TWh

« Tout a été fait pour freiner l'essor du solaire »

Magazine Pro Natura: face au spectre d'une crise énergétique, le Parlement a voté une « offensive solaire » l'automne dernier. La branche a dû exulter...

David Stickelberger: cette décision est réjouissante, mais nous laisse un goût amer. Pendant des années, la politique n'a pas pris le solaire au sérieux. On n'y voyait qu'un simple hobby pour propriétaires écolos et tout a été fait pour freiner son essor. Nous avons perdu un temps précieux, et sommes maintenant à la peine pour atteindre nos objectifs climatiques. Ajoutons que la nouvelle loi ne couvrira qu'une partie des toits potentiellement intéressants. L'obligation d'utiliser l'énergie solaire ne s'applique en effet qu'aux constructions neuves, et seulement aux bâtiments de plus de 300 m². C'est regrettable.

En parallèle, les Chambres décident de promouvoir de grandes centrales photo-

voltaiques dans les montagnes. Que pensez-vous de cette stratégie?

La priorité doit absolument aller aux zones habitées. Mais les centrales alpines sont inévitables, car nous ne pourrions pas pleinement exploiter le potentiel des toits et des façades dans le temps imparti. Même si l'on exigeait de tous les propriétaires immobiliers qu'ils installent des panneaux solaires lors d'une rénovation thermique, cela ne suffirait pas: les assainissements effectués en une année ne concernent pas plus d'un pour cent du parc d'immeubles. Il faut aussi se rappeler que les toitures produisent peu d'électricité en hiver. Dans les Alpes, la réverbération des surfaces enneigées permet un bien meilleur rendement, en particulier entre février et avril.

Pour booster les installations solaires en montagne, le Parlement a facilité les procédures d'autorisation. Il maintient



David Stickelberger est directeur de l'association Swissolar.

L'obligation de procéder à une étude d'impact sur l'environnement, mais a supprimé le processus de planification. Est-ce bien ce que veut Swissolar?

L'accélération de la procédure est une bonne chose, mais nous nous engageons très clairement pour une prise en compte de la protection de la nature et du paysage. Les installations solaires alpines doivent être construites en priorité le long des infrastructures existantes, barrages, routes, pistes de ski, etc. C'est surtout là qu'elles ont du sens, tant du point de vue écologique qu'économique. Les aménagements coûtent ainsi beaucoup moins cher. nig

« Nous devons adopter une vision beaucoup plus large »

Comme le rappelait Markus Fischer en mai dernier aux Chambres fédérales, le tournant énergétique et la sauvegarde de la biodiversité ne doivent pas être mis en concurrence. C'est pourtant ce à quoi l'on assiste aujourd'hui.

Magazine Pro Natura : lors de la session spéciale de mai 2022, vous tentiez de convaincre les parlementaires que la crise de la biodiversité et le changement climatique étaient étroitement liés. N'avez-vous pas l'impression d'avoir prêché dans le désert, lorsque vous suivez les débats actuels sur l'énergie ?

Markus Fischer : dans l'ensemble, le message a passé, mais certains aspects ont été occultés. La biodiversité est souvent traitée comme un thème à part alors qu'elle touche à tous les secteurs, puisque c'est la base même de la vie. Quant à la discussion sur le changement climatique, elle se fourvoie complètement quand elle met en balance le tournant énergétique et la préservation de la biodiversité. Ce conflit n'existe que parce que nous refusons de consacrer les surfaces nécessaires à la biodiversité et réservons la plus grande partie de notre territoire à d'autres usages.

La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a tenté de concilier les différents intérêts lors d'une table ronde...

... qui aurait pu porter ses fruits, si la table était vraiment ronde. Mais elle a plutôt la forme d'un triangle qui empêche tout véritable dialogue entre la politique, la protection de la nature et la production d'énergie. Ce faisant, on ne discute que du conflit apparent entre la nature et l'énergie, alors que ces deux domaines sont essentiels et légitimes. Nous devons adopter une vision beaucoup plus large et définir les pourcentages du territoire national que nous voulons réserver en priorité à l'agriculture et à la sylviculture, à la promotion de la biodiversité, à l'habitat et aux voies



Markus Fischer est professeur d'écologie végétale à l'Institut de biologie végétale de l'Université de Berne, et membre du groupe d'expert-es du Conseil mondial de la biodiversité. Il siège également au sein du comité scientifique du gouvernement allemand sur les changements environnementaux globaux.

de communication, à la production énergétique, etc. Il faudrait concilier différents intérêts et miser sur la complémentarité et les synergies.

Il est admis, dans le monde de la recherche, que 30 % du territoire national doit être protégé ou exploité de manière extensive afin de préserver la biodiversité. Or, la Suisse veut assouplir les mesures de sauvegarde des 2 % les plus précieux. Qu'en pensez-vous ?

La biodiversité doit effectivement être prioritaire sur 30 % du territoire national, afin de la conserver intacte, mais aussi de garantir les services écosystémiques qu'elle fournit. Il convient de délimiter davantage de réserves naturelles et d'exploiter davantage de surfaces de manière extensive. Il existe un vrai potentiel de synergie avec l'agriculture et la sylviculture, l'utilisation des cours d'eau et les zones habitées.

Et les 2 % les plus précieux ?

C'est à mon sens une erreur de s'attaquer aux biotopes d'importance nationale et à la biodiversité qu'ils renferment. Les tourbières, les zones humides et les prairies sèches, qui sont les milieux les plus riches en espèces, couvraient autrefois de vastes étendues, mais il n'en subsiste que de petites surfaces résiduelles insuffisantes pour garantir la survie des populations animales et végétales qui y vivent. Le changement climatique les frappe de plein fouet et pousse les espèces à migrer, ce qui augmente encore les besoins en surfaces. Nous devons nous assurer que toutes les aires protégées le restent, sauvegarder davantage de surfaces présentant une biodiversité intéressante et entreprendre des renaturations à grande échelle. Les habitats de haute valeur écologique sont actuellement très loin de couvrir 30 % de notre territoire.

Il a fallu beaucoup de temps pour qu'une majorité des acteurs politiques s'aperçoive que le changement climatique est un problème réel. Sommes-nous encore loin de cette prise de conscience pour la crise de la biodiversité ?

Nous avons effectivement encore du chemin à faire. Les spécialistes et les milieux politiques qui étudient la question savent ce qu'il en est. Dans la population aussi, les inquiétudes sont nombreuses. Pour les profanes, la nature semble cependant intacte : les campagnes sont toujours aussi verdoyantes et les fleurs toujours présentes. La valeur des services que nous rendent les écosystèmes riches en biodiversité – purification de l'eau et de l'air, préservation de la fertilité des sols, pollinisation des

plantes vivrières, etc – n'est pas encore universellement perçue. Cette valeur dépasse chaque année le budget de la Confédération. Mais la biodiversité reste considérée comme un bien public, une sorte de self-service dans lequel nous puisons à l'excès et que nous ne pourrions qu'épuiser sans une régulation adéquate. La nature ne peut continuer à nous rendre ses services que si nous prenons soin d'elle.

Vous exhortiez les parlementaires fédéraux à «protéger les écosystèmes fonctionnels des conséquences du changement climatique». Ce message n'a pas non plus été entendu?

La plupart voient très bien que le changement climatique affecte la diversité des espèces et le fonctionnement des écosystèmes, mais ils n'ont pas écouté la suite de l'appel: une biodiversité élevée et des écosystèmes en bonne santé sont absolument nécessaires pour atténuer le changement climatique et nous protéger de ses conséquences.

Comment changer cela?

Comme je l'ai dit, il est temps de prendre place autour d'une table, ronde cette fois, pour mener des discussions constructives sur le changement climatique ET la crise de la biodiversité. Elles doivent inclure tous les secteurs et ne pas s'enfermer dans une opposition réductrice entre réserves naturelles et sites de production d'électricité. Gardons toujours à l'esprit que la diversité biologique est le fondement même de notre existence. En matière de politique climatique et lors des débats sur le climat, on ne devrait pas se contenter d'être d'accord sur la conversion progressive aux sources d'énergie alternatives, mais sans changer notre mode de vie, car c'est insuffisant. Nous ne pourrions éviter de modifier nos comportements, par exemple notre utilisation du sol et nos habitudes alimentaires.

Pour résumer, vous alertez sur le fait que nous sommes encore très loin d'une

politique de biodiversité qui transcende les clivages entre les différents domaines. Quels seraient les premiers pas à faire dans cette direction?

Il faut d'abord veiller à l'application des lois et des mesures déjà décidées. Et aussi, comme je l'ai dit, sauvegarder plus de vastes surfaces. La législation doit prendre en compte les effets de la biodiversité dans tous les secteurs, ce qui n'est pas du tout le cas actuellement. La pression de la société civile sur l'économie et la politique n'est pas encore assez forte pour enrayer le déclin de la biodiversité, une nécessité que nous rappelle quotidiennement le monde scientifique.

RAPHAEL WEBER, rédacteur en chef du Magazine Pro Natura.



Compatibilité avec la biodiversité: moyenne
Production d'électricité en 2020: 0,15 TWh
Production d'électricité en 2035: 3,1 TWh

Énergie éolienne

En 2020, 41 éoliennes ont produit de l'électricité renouvelable sur 36 sites. La Confédération estime le potentiel maximum à 700 installations.

Selon leur emplacement, les éoliennes sont meurtrières pour les oiseaux et les chauves-souris. Les sites appropriés doivent faire l'objet d'une sélection rigoureuse et, parmi d'autres conditions, ne pas se situer sur les itinéraires des oiseaux migrateurs. Pour mener à bien le développement de cette forme d'énergie, les cantons devraient évaluer très en amont les répercussions sur la biodiversité et les intégrer déjà au stade du plan directeur. Cela permettrait de planifier les équipements avec davantage de discernement.

Position de Pro Natura

Dans l'arbitrage entre production d'électricité et protection de la biodiversité, Pro Natura considère qu'une expansion de l'éolien peut raisonnablement atteindre 215 à 310 installations. Il convient d'évaluer chaque site avec le plus grand soin pour s'assurer qu'il est vraiment adéquat.

Le mauvais bouc émissaire

Les associations environnementales ne peuvent pas bloquer les projets à leur guise, mais uniquement en faire examiner la légalité. Elles le font avec modération et succès.

Ces derniers mois, plutôt que de reconnaître leurs propres manquements, de nombreux politiciens et politiciennes ont accusé les associations environnementales d'être responsables de la lenteur de la mise en œuvre de la transition énergétique. Or, il suffit de connaître le nombre effectif de recours que ces dernières ont formé pour comprendre à quel point cette affirmation est grotesque. Mais nous y reviendrons.

Cette accusation omet un élément central : les associations environnementales n'ont pas le pouvoir de bloquer ou de freiner les projets à leur guise. Par contre, elles peuvent se saisir de leur droit de recours afin d'exiger le respect des dispositions légales en vigueur.

Lorsqu'il s'agit d'autoriser des projets complexes – dont font partie de nombreux projets énergétiques –, l'expérience montre que les autorités n'ont pas toujours une bonne vue d'ensemble en matière de droit de l'environnement. Parce qu'elles jouissent d'une solide expertise, les associations ont donc un rôle essentiel à jouer. Si les autorités ne veillent pas au respect de la loi, les associations peuvent exiger que la conformité légale d'un projet soit réexaminée. C'est un principe de l'État de droit.

En bref, si un projet de construction remplit tous les critères légaux, les associations environnementales ne peuvent et ne veulent pas s'y opposer.

Peu de recours contre des projets énergétiques

Les associations environnementales font un usage très modéré de ce dispositif, et le font généralement avec succès (voir encadré). Ce taux élevé de réussite signifie d'une part que sans l'intervention des associations, la législation en matière de protection de la nature et de l'environnement ne serait souvent pas respectée, de l'autre que ce droit de recours est le seul instrument permettant de faire examiner la légalité des projets. La nature ne peut défendre ses intérêts elle-même.

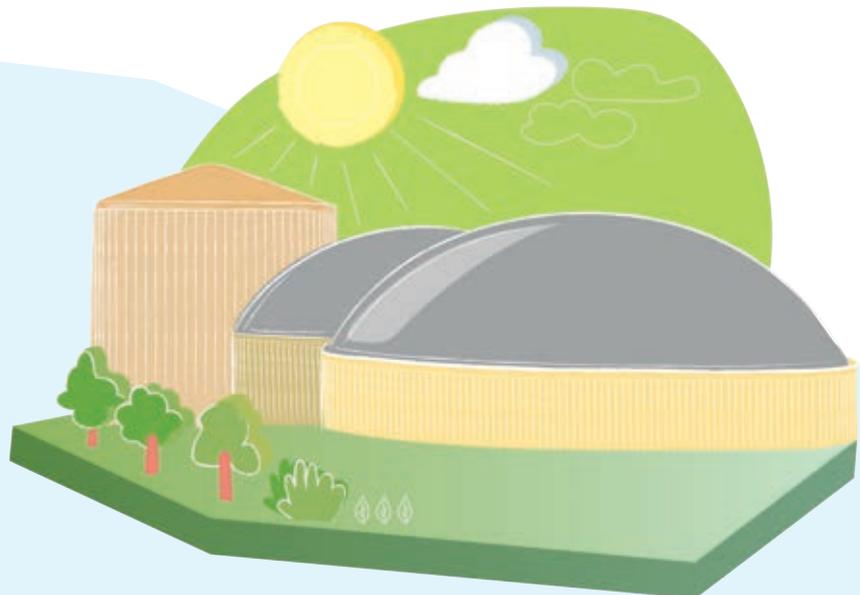
Entre 2010 et 2020, l'ensemble des associations environnementales n'ont formé que 60 recours contre des projets énergétiques, alors que plus de 110 000 projets ont été menés à terme – dont environ 750 de type hydroélectrique, éolien ou biomasse. Sur ces 60 recours, neuf concernaient des projets éoliens (pour 80 à 100 planifications). Par contre, quelque 20 % des projets ont échoué en 2015 en raison de conditions imposées par Skyguide,

Biomasse

Le potentiel de la biomasse pour la production de courant électrique est limité, car il existe d'autres formes de valorisation plus efficaces, notamment la fabrication de biogaz. Plutôt que de convertir le bois en énergie, il est préférable de l'utiliser dans la construction, où il constitue un puits de carbone. Mais les perspectives de développement de la biomasse resteront minimes, puisque dans l'idéal, les quantités de déchets et d'eaux usées sont appelées à diminuer. La biomasse est une source d'électricité neutre pour l'environnement, sous condition d'une exploitation écologique et durable qui valorise des déchets organiques et non des cultures intensives destinées exclusivement à la production d'énergie.

Position de Pro Natura

La biomasse et les substances biogènes résiduelles peuvent être utilisées comme source d'énergie. On réservera cependant le bois et le biogaz à la production de chaleur plutôt que d'électricité. La durabilité de la matière première joue un rôle clé. Il faut bannir la culture intensive de plantes énergétiques, par souci de l'environnement et pour privilégier la production alimentaire.



d'autres encore suite à l'opposition de l'armée. Une quinzaine ont été rejetés par des communes dans leur plan d'affectation.

Quid de la Constitution ?

On ne peut que rappeler l'importance de la planification, en particulier lorsqu'il s'agit de projets énergétiques. Quel site permet de tenir compte au mieux de tous les intérêts en présence? Quelles y sont les valeurs naturelles? Quelles espèces sont menacées? Les mauvais projets n'examinent pas ces questions, ou alors uniquement de manière superficielle.

En voulant introduire des lois soi-disant urgentes qui torpillent le droit de l'environnement, les dynamiques politiques actuelles aggravent le problème. En effet, les infrastructures énergétiques seraient alors considérées comme «s'imposant au site» et l'obligation de planification serait levée. À l'avenir, des projets pourraient être construits pour ainsi dire n'importe où et sans la moindre planification. Cette propension à vouloir faire passer l'intérêt des installations énergétiques avant le reste est non seulement très préoccupante, mais aussi contraire à la Constitution fédérale – une conclusion à laquelle arrivent les associations environnementales, mais aussi des juristes renommés. En effet, la Constitution fédérale stipule que les autorités doivent promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant et respectueux de l'environnement, sans hiérarchiser ces deux objectifs. Une disposition légale qui considère l'intérêt de la construction d'installations énergétiques comme prioritaire et le respect de l'environnement comme secondaire contrevient donc à la Constitution.

Les associations proposent leur aide

On essaie de faire porter le chapeau aux associations environnementales pour le retard pris dans le développement des énergies renouvelables, alors qu'elles ont à diverses occasions fait des propositions constructives afin d'accélérer le processus. On pense par exemple à la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique initiée par le DETEC, à l'issue de laquelle une déclaration a été signée. Les parties prenantes ont identifié quinze projets de centrales hydroélectriques dont la mise en œuvre présente un conflit d'intérêts minimal avec la biodiversité et le paysage, et méritent d'être étudiés plus en détail. Une promesse a été faite aux organisations environnementales de respecter les lois en vigueur et

Droit de recours des associations

En Suisse, 31 associations disposent du droit de recours des associations, un droit clairement confirmé par le peuple en votation fédérale.

Les associations peuvent faire opposition à une planification ou à une demande de permis de construire afin d'attirer l'attention sur les conflits avec les dispositions légales relatives à la protection de la nature, du paysage et de l'environnement. Elles peuvent aussi faire valoir leur expertise avant octroi de l'autorisation et proposer des solutions conformes à la loi. Le droit de recours contribue donc à l'amélioration de nombreux projets et planifications.

Si un projet est autorisé alors qu'il ne remplit pas toutes les exigences légales, les associations peuvent former un recours pour demander le réexamen du projet à l'aune de sa conformité légale. Pro Natura forme environ 21 recours par an. En moyenne, plus de 70% d'entre eux sont admis ou partiellement admis: un taux d'admission très élevé, même en comparaison avec les particuliers, qui en forment un nombre nettement plus important.

d'accélérer le processus d'assainissement écologique de ces centrales rapidement.

Hélas, la déclaration n'a plus guère de valeur depuis que certains cosignataires ont déclaré publiquement que l'intérêt du développement des énergies renouvelables devait primer dans tous les cas et voté pour l'abrogation des lois en vigueur. Dans leur prise de position sur un projet de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga visant à l'accélération des procédures d'autorisation, les associations environnementales ont fait d'autres propositions, par exemple l'introduction d'une évaluation environnementale stratégique au niveau du plan directeur ou la création d'un centre de compétences national pour les études d'impact sur l'environnement.

FRANZISKA SCHEUBER est juriste chez Pro Natura.

STELLA JEGHER est cheffe de la division Politique et affaires internationales chez Pro Natura.

Compatibilité avec la biodiversité: élevée

Production d'électricité en 2020: 0,6 TWh

Production d'électricité en 2035: env. 8 TWh

(y compris production d'électricité issue de l'incinération des déchets biogènes)

« Nous vivons tout simplement sur un trop grand pied »

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050, l'économiste de l'environnement Philippe Thalmann prône l'instrument des contingents de CO₂ à tous les échelons, sociétal comme individuel.

Magazine Pro Natura : dans de larges cercles, notamment l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT), on considère l'efficacité énergétique et la sobriété comme des facteurs déterminants pour atteindre la neutralité carbone. Pensez-vous que les milieux politiques accordent suffisamment d'importance à ces deux composantes ?

Philippe Thalmann : quand on parle de sobriété, on fait souvent référence à la décroissance, c'est-à-dire à la réduction du Produit Intérieur Brut, un sujet quasi tabou au niveau politique. Mais « faire avec moins » – autrement dit, réduire notre train de vie – est aussi difficile à faire passer auprès du grand public. Même si tout le monde s'accorde à dire que le temps presse et qu'il faut un changement radical

car nous vivons sur un trop grand pied, c'est complexe à mettre en œuvre de manière concrète. Face à cette réticence généralisée de faire avec moins, je pense qu'il est préférable de parler de l'impact de nos activités. Ce discours est mieux accepté. Si l'on arrive à rendre nos activités moins polluantes, on est moins obligés de les réduire. C'est certainement plus facile de changer un comportement : se déplacer en transports publics plutôt qu'en voiture, c'est déjà réduire son impact.

Ce faisant, on déplace juste le problème ? Substituer la voiture par le train, cela fait-il sens ?

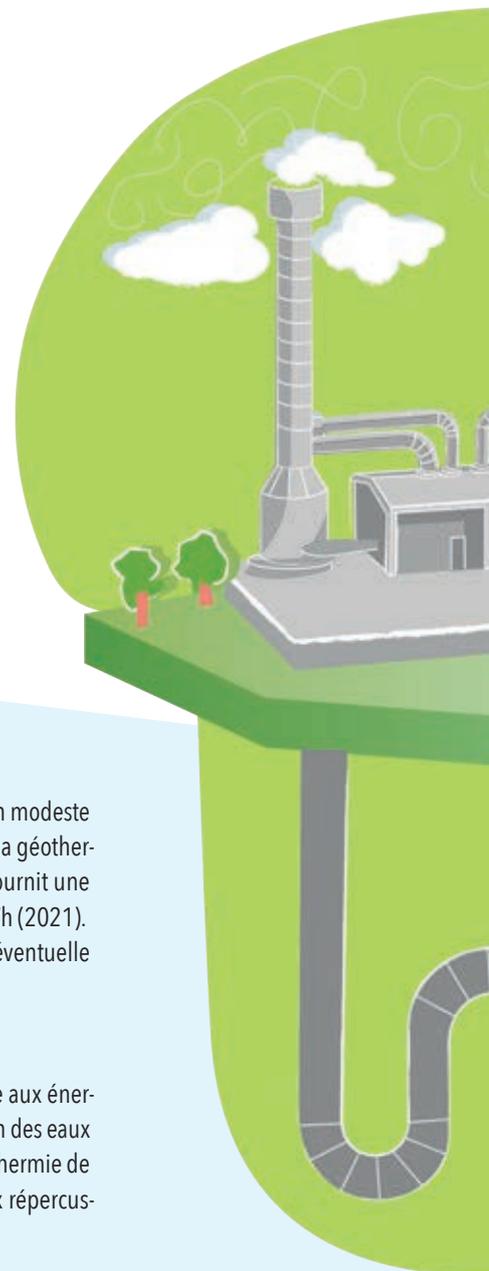
L'intérêt de la substitution n'a de sens que si l'on considère un secteur d'activité dans sa globalité. Il ne faut pas uniquement voir

Géothermie

Le potentiel de la géothermie pour la production d'électricité est difficile à estimer. Un modeste rendement d'environ un térawattheure semble possible à moyen terme. Alors que la géothermie de grande profondeur reste très coûteuse à exploiter, cette source d'énergie fournit une contribution croissante dans le domaine de la chaleur, actuellement d'environ 4 TWh (2021). La compatibilité dépend de l'impact sur les nappes phréatiques et de la pollution éventuelle des eaux de surface.

Position de Pro Natura

L'utilisation de la chaleur terrestre est judicieuse et constitue une bonne alternative aux énergies fossiles, en particulier dans le domaine thermique. Les dispositions de protection des eaux souterraines doivent être scrupuleusement respectées. Pour l'exploitation de la géothermie de grande profondeur à échelle industrielle, une grande prudence s'impose face aux répercussions et aux nuisances environnementales de la fracturation hydraulique.



Philippe Thalmann est professeur d'économie urbaine et d'économie de l'environnement et du développement durable à l'EPFL depuis 1994. Il a notamment été président du comité directeur du Forum sur le climat et les changements globaux ProClim de l'Académie suisse des sciences naturelles et membre de l'Organe consultatif sur les changements climatiques (OcCC) du DETEC.



quel est l'intérêt de passer de la voiture au train par exemple, mais bien de considérer la mobilité dans son ensemble, car c'est le résultat final d'un secteur qui compte. On peut faire des efforts dans son quotidien en laissant sa voiture au garage, mais si c'est pour prendre l'avion à chaque vacance scolaire...

Ou passer toutes et tous à la voiture électrique... Cette substitution-là est-elle vraiment une solution?

Prise comme solution miracle – c'est vrai, la voiture électrique n'émet pas de CO₂ –, c'est un leurre. Justifier que la voiture électrique est propre parce que la batterie est rechargée avec les panneaux photovoltaïques fraîchement installés sur le toit de sa maison ne tient pas. C'est oublier les matières premières nécessaires à la fabrication, dont les terres rares – quelle est leur provenance? Comment ont-elles été extraites, etc. –, l'infrastructure routière, bref tous les effets indirects qui génèrent de la pollution. Vouloir remplacer toutes

les voitures à essence actuelles par autant de voitures électriques est absurde. Dans l'aviation, c'est la même chose: penser que l'on peut atteindre la neutralité carbone dans ce secteur en tablant uniquement sur le développement de technologies «vertes» est faux. Il faudra nécessairement réduire le nombre de vols. Selon nos calculs, il faudrait revenir au niveau d'activité du début des années 1980.

C'est donc bien « faire avec moins » qu'il faut viser. Vous avancez que les contingents, comme instrument, aident à aller dans cette direction. Expliquez-nous.

Il ne suffit pas de dire qu'il faut diminuer, il faut surtout montrer le chemin pour y parvenir. En cela, les contingents sont une manière très concrète d'arriver à atteindre un objectif que l'on s'est fixé. A partir du moment où le politique s'est fixé d'atteindre la neutralité carbone en 2050, nous avons devant nous une trajectoire qui guide l'action: chaque année, nous

Compatibilité avec la biodiversité: élevée
Production d'électricité en 2020: 0,6 TWh
Production d'électricité en 2035: 1 TWh

devons diminuer notre contingent d'émissions pour atteindre l'objectif.

Cet instrument peut-il s'appliquer à tous les secteurs ?

C'est là son grand intérêt. Pour revenir à l'aviation, le modèle que nous avons développé à l'EPFL table sur ce principe du contingent. Chaque année, les compagnies aériennes s'achètent des «droits de polluer» sous la forme d'un nombre de passagers-kilomètres à offrir. Ce volume fixé diminue chaque année de 7,3 % jusqu'en 2050. Cet outil du contingent pourrait aussi s'appliquer au volume d'importations des énergies fossiles, dont nous voulons nous libérer, avec d'autant plus d'acuité depuis la guerre en Ukraine.

Dans cette optique, un budget carbone individuel serait-il une piste ?

Oui, cette piste a notamment été étudiée par l'Organe consultatif sur les change-

ments climatiques (Occc) qui conseillait le DETEC jusqu'à l'année dernière. Partant d'un budget carbone global pour le pays, on calcule la part qui reviendrait à chaque citoyen-ne. A chaque achat, ce budget individuel est réduit, comme le budget ménager. L'idée est séduisante, mais elle est difficile à mettre en œuvre. Comment, en effet, associer une empreinte carbone à chaque produit ? Une banane bio qui vient de l'autre côté de la planète pèse-t-elle plus ou moins dans la balance qu'une tomate produite sous serre en Europe ? Et que faire des besoins particuliers ? Comment vérifier la nécessité d'utiliser sa voiture pour tel ou tel trajet, pour telle ou telle activité ?

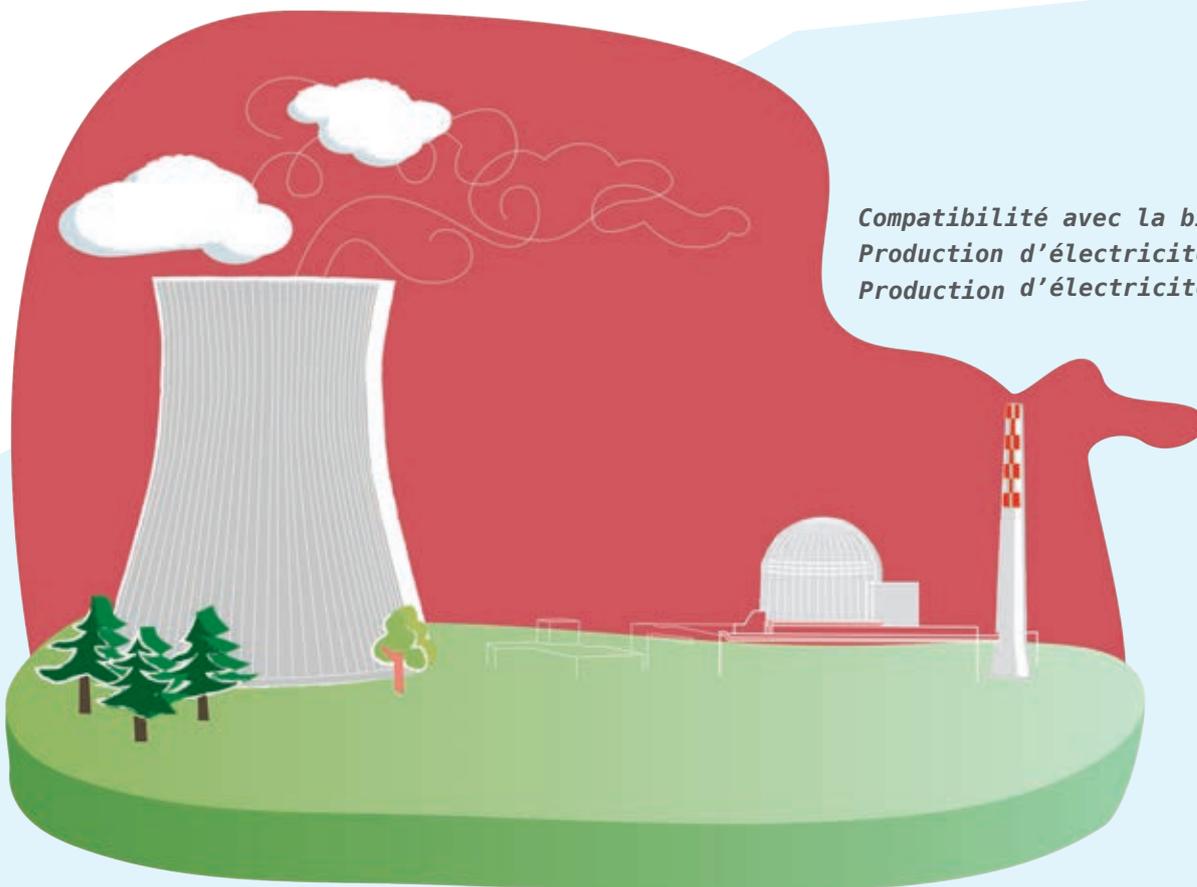
On pourrait au moins commencer avec les domaines facilement mesurables ?

Effectivement, avec les carburants, les huiles de chauffage ou l'électricité. Et avec l'avion, il serait très aisé de fixer un plafond. Car il est vrai qu'aujourd'hui, la case

à cocher «je compense mon CO₂» lors de l'achat d'un billet d'avion tient de la blague. On en revient au contingent, cette fois pour des kilomètres effectués en avion chaque année. Mais il faudrait permettre une certaine flexibilité : les kilomètres que je n'ai pas utilisés, je devrais pouvoir les transférer à quelqu'un ou les utiliser l'année prochaine. Au niveau politique, mais aussi dans le grand public, l'acceptation en serait d'autant plus grande.

Malgré les perspectives de réduction, et en attendant d'atteindre 2050 et la neutralité carbone, on va continuer de polluer. Comment faire pour gérer cette période de transition ?

C'est effectivement une donnée qui fait partie de l'équation, et nous devons faire avec. Nous avons lancé l'idée d'un fonds pour préfinancer les émissions négatives. Sur la base du principe du «pollueur-payeur», tous les émetteurs suisses



Compatibilité avec la biodiversité : faible
Production d'électricité en 2020 : 18,5 TWh
Production d'électricité en 2035 : 0 TWh

de gaz à effet de serre verseraient des paiements obligatoires qui seraient alors utilisés pour retirer dès que possible le CO₂ excédentaire par des projets biologiques et géologiques. Cette initiative permettrait à la Suisse d'atteindre le net zéro vers 2040, soit une décennie plus tôt que l'engagement officiel, et de retirer progressivement tous les gaz à effet de serre émis à partir de 2030. La balle est dans le camp du politique maintenant, pour décider de la voie à suivre.

FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERLIN,
responsable de l'édition française du
Magazine Pro Natura.

Nucléaire

Les quatre centrales nucléaires de Suisse produisent actuellement près de 30 % de notre électricité. En 2017, le peuple suisse s'est clairement prononcé pour la sortie du nucléaire. Les centrales suisses sont parmi les plus vieilles au monde et bénéficient d'une autorisation illimitée aussi longtemps qu'elles remplissent les exigences en matière de sécurité. Plus de cinquante ans après la mise en service de la première d'entre elles, la question du dépôt final des déchets n'a toujours pas trouvé de réponse et l'approvisionnement en uranium place la Suisse sous la dépendance d'États voyous.

Le lobby de l'atome travaille actuellement à son retour en grâce, le présentant comme un substitut aux énergies fossiles respectueux du climat. Rien n'est plus faux : très vorace en énergie, la production d'électricité nucléaire émet du CO₂ (pour l'extraction de l'uranium, le traitement du combustible, la construction et le démantèlement des centrales) et ne favorise nullement la biodiversité. Il s'agit encore et toujours d'une technologie à haut risque. Un accident a aussi des conséquences dramatiques pour les écosystèmes, comme on l'a vu à Fukushima ou à Tchernobyl.

Position de Pro Natura

Il ne faut pas transiger sur la sortie du nucléaire, qui n'a pas sa place dans notre mix énergétique. À l'avenir, notre approvisionnement reposera sur deux piliers, le solaire photovoltaïque et la force hydraulique.



à propos

Il y va de l'avenir de notre société !

L'espoir était grand au lendemain des élections de 2019, dont on a pu dire qu'elles étaient celles du climat. Le monde politique allait enfin reconnaître le changement climatique et la crise de la biodiversité pour ce qu'ils sont véritablement : deux défis majeurs qui engagent l'avenir de notre société et doivent être abordés de front.

Las ! La Berne fédérale s'apprête à balayer d'un revers de la main les acquis de la protection de la nature, du paysage et de l'environnement, solidement ancrés dans la loi depuis des décennies, aujourd'hui « victimes collatérales » d'une transition énergétique à marche forcée.

Nos politiciennes et politiciens réalisent certes qu'il faut de toute urgence abandonner les énergies fossiles, que le nucléaire nous mène dans une impasse et que le tournant énergétique ne peut plus attendre. C'est une bonne nouvelle.

Mais face à la crise de la biodiversité, ils font preuve d'un aveuglement désastreux. Ils n'ont toujours pas compris qu'il s'agit d'un enjeu existentiel, pour notre pays comme pour le monde entier, et que nous devons nous y atteler avec la même détermination que nous montrons pour résoudre la crise climatique. Comment expliquer autrement que l'accélération de la transition énergétique ne fasse qu'aggraver le déclin de la biodiversité ? Lorsqu'on assouplit la protection des biotopes d'importance nationale, nos joyaux naturels où vivent un tiers des espèces menacées, ou qu'on abaisse encore les débits résiduels, déjà à peine suffisants à la survie des poissons en aval des centrales hydroélectriques, les conséquences ne peuvent être que dramatiques pour les habitats impactés et leur biodiversité. C'est une attaque sans précédent, intolérable, contre les plus belles réserves naturelles de Suisse et contre un dispositif de protection de la nature et du paysage conquis de haute lutte, dont l'efficacité ne s'est jamais démentie.

La science l'a prouvé depuis longtemps : la crise de la biodiversité et celle du climat sont les deux faces d'une même médaille. Le changement climatique affecte directement de nombreuses espèces et menace leur existence. Mais à l'inverse, les écosystèmes préservés comme les forêts et les tourbières jouent un rôle déterminant pour en atténuer la portée et protéger le climat. Nous pouvons et devons accomplir le tournant énergétique en prenant en compte la biodiversité. De même, en promouvant celle-ci, nous prenons soin du climat. C'est la seule voie possible pour une société durable. Espérons que ce message sera enfin entendu sous la coupole du Palais fédéral. Il est plus que temps !

URS LEUGGER-EGGIMANN, directeur de Pro Natura.